

Compte-rendu du Conseil Municipal

Le 2 juillet deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Gardonne s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pascal DELTEIL, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Christophe BOUSQUET, Mme Marie-Christine TOURENNE, M. Jean-Claude ROSET, Mme Béatrice FEYTOUT, M. Frédéric GAUTHIER, M. Patrick LE CLAINCHE, Mme Marie-Claude JAVERZAT, M. Michel BERNARD, M. Sylvain CONNANGE, Mme Christine LALIZOU, Mme Hélène BEDUBOURG, Mme Séverine BORDAS, Mme Christelle CHATEAUNEUF.

Absents excusés : M. Christophe DURAND, Mme Julie JACQ, M. ROOY Sylvain et Mme Coraline ROTH.

Représentés : , M. BAEZA Christophe donne procuration à M. Jean-Claude ROSET

M. Sylvain CONNANGLE est élu secrétaire de séance et donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion.

Remerciements des familles BILLOUX et SCHLEGEL pour les marques de sympathie témoignées par le Conseil Municipal lors du décès de leurs proches

➤ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 3 juin 2025 2025

M. le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 3 juin 2025. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres.

➤ Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade : agent de maîtrise vers agent de maîtrise principal

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avis favorable du Comité technique en date du 13/06/2025 relatif à la détermination des ratios.

GRADE D'ORIGINE : Agent de maîtrise

GRADE D'AVANCEMENT : Agent de maîtrise Principal

RATIO PROMUS/PROMOUVABLES % : 100 %

➤ Travaux d'éclairage public – secteur Monteton :

Le SDE 24 a établi un projet de travaux d'éclairage public « EP//DMA Monteton » pour un montant prévisionnel de 29 291,38 € HT soit 35 149,66 € TTC. S'agissant de travaux « Travaux coordonnés ER-EP » et en application du règlement d'intervention adopté le 29 janvier 2025, la participation de la commune s'élève à 55,00 % de la dépense HT soit un montant estimé à 16 110,26 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le dossier qui lui est présenté et s'engage à inscrire cette dépense au budget 2026 de la commune.

➤ Création de 2 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service Animation.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que deux contrats concernant 2 agents au service Animation arrivent à échéance au 4 juillet 2025, un pour fin de contrat et l'autre pour démission. Monsieur le Maire propose la création de 2 contrats pour accroissement temporaire d'activité dès que possible à temps non complet un à 20 h 00 et l'autre à 28 h 00 pour une durée d'un an annualisé avec modulation.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité accepte de recruter ces 2 agents en qualité d'animateur de jeunes enfants. La rémunération de ces 2 agents sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

➤ Agrandissement du gymnase Fernand Mourgues : Avenant n°1 au marché de travaux lot n°9 – VRD Espace verts

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le titulaire du lot 9 VRD –ESPACES VERTS propose des travaux d'investigations complémentaires, réalisation de détection de réseaux Gaz, Enedis, Télécom, AEP et mise en plan pour un montant de 1491.60 € HT. Il en résulte un avenant qu'il propose au conseil Municipal d'approuver.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le projet d'avenant au marché de travaux passé pour le lot n° 9 soit un nouveau montant total du marché de 64 654.86 € HT.

➤ Point école

Bilan d'activité :

- Baisse des effectifs
- Une nouvelle enseignante arrive de Lyon
- Départ en retraite du cuisinier
- Kermesse de l'école réussie

➤ **Point Travaux : agrandissement du Gymnase Fernand Mourgues**

Le Gymnase sera fermé pour travaux à partir du 7 juillet jusqu'à nouvel ordre.
Les travaux suivent leur cours.

➤ **Compte rendu du conseil communautaire de la CAB du 4 juin 2025**

Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu du conseil communautaire de la CAB.

➤ **Rapport des commissions**

Au chemin du Grand Cros, les arbres gênent le passage du SMD3 et les pompiers. Les propriétaires sont mis en demeure d'effectuer les travaux ou sinon la commune effectuera les travaux et les propriétaires devront remboursés.

La séance est levée à 20 h 30

Prochain Conseil Municipal le 3 septembre 2025

**Le Maire
DELTEIL Pascal**

**Le Secrétaire de Séance
M. Sylvain CONNANGLE**